

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 16 avril 2026	Nombre de conseillers : en exercice : 15 présents : 12 votants : 14
Date d'affichage de la liste des délibérations : 4 mai 2026	

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

**Présents :** GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal – LEBLOND Christine – VANDEN AWEELE Guy – BARRO Sylvie – LECOEUR Maurice – GRINCOURT Vincent – LETOURNEUR Magaly – PICQUENOT Sonia – GIAVARINI Amandine – ASSELINE Charline – MARGUERIE Guillaume.

**Absents excusés :**

FENOULLIERE Claire.

THIENNETTE Claude a donné procuration de vote à MARGUERIE Guillaume.

YVERT Valéry a donné procuration de vote à LECOEUR Maurice.

**Secrétaire de séance :**

LEBLOND Christine.

3 – DOMAINE & PATRIMOINE

3.3 - Locations

**Attribution du local commercial situé au 5 rue du Renard**

- Délibération n° DEL2026-04-21-3004 -

M. Le Maire donne la parole à son adjoint délégué aux logements, M. Guy VANDEN AWEELE.

Il informe les conseillers que la locataire du local commercial situé au 5 rue du Renard à Saint-Germain-sur-Ay Plage a donné son congé et laissera le local vacant au 1<sup>er</sup> juin prochain.

Une esthéticienne serait intéressée pour reprendre ce local à cette date.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu la présentation de l'adjoint au maire,

après en avoir délibéré,

DECIDE

**Article 1<sup>er</sup> :** d'autoriser M. Le Maire à louer ce local à madame Magalie DESMONS (entreprise Vague Beauté), domiciliée 17bis La Montagne à Lessay (50430), à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026, moyennant un loyer fixé à 380,00 €/mois hors charge ;

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

cette location prendra la forme d'un bail commercial dont la rédaction incombera à l'étude notariale de maître Damien LEONARD, basée à Lessay ;

**Article 2 :** d'autoriser M. Le Maire à signer ce bail commercial.

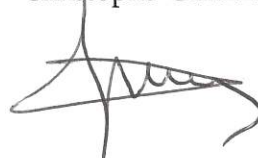
Adoptée à la majorité des votants  
(14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay, le 30 avril 2026,

La Secrétaire de Séance,  
Christine LEBLOND



Le Maire,  
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.